

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDEEES 222 Subvention (2.000 euros) à l'association de soutien au WARN.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association de soutien au WARN ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article. 1 : Une subvention de 2.000 euros est accordée à l'association de soutien au WARN (SIMPA 183909 / 2015_07228), dont le siège social est chez Animafac, 12 rue Dagorno 75012 PARIS.

Article. 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO